



# COLLECTIF DES CLUBS PROFESSIONNELS ET REPUBLICAINS DE L'ACEC

Mail : [interwac2@yahoo.fr](mailto:interwac2@yahoo.fr)

Tél. : 699 93 40 10 – 696 96 82 00 – 693 07 69 23



30 NOV 2020

COPIE

Yaoundé, le 30 novembre 2020

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL  
DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
YAOUNDE

Nous, collectif des Clubs Professionnels et Républicains de l'ACEC,

- Considérant la crise qui mine le football camerounais à travers les oppositions entre la LFPC d'une part et la FECAFOOT d'autre part,
- Considérant les tentatives de conciliation intentées par les Clubs à maintes reprises,
- Considérant la persistance des divergences entre les deux instances majeures du football camerounais,
- Considérant les avancées notoires enregistrées au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la LFPC du 27 octobre 2020,
- Considérant les sentences rendues par le TAS en dernier ressort,
- Considérant la médiation engagée sous l'égide du SGPM ayant donné lieu à une proposition gouvernementale de sortie de crise,
- Considérant les médiations engagées sous l'égide du SGPR ayant donné lieu à une proposition de Protocole d'Accord de sortie de crise,

Réitérons notre posture Républicaine, respectueuse des lois et règlements de la République, lesquels proscrivent la défiance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat,

Rappelons notre engagement à respecter les textes légaux de la LFPC, FECAFOOT, CAF et de la FIFA, lesquels recommandent le respect des sentences sportives et notamment celles du TAS et leur application.

## DECLARONS CE QUI SUIT :

Alors même que le CHAN pointe à l'horizon, nous constatons pour le déplorer que les championnats professionnels, viviers de l'équipe nationale A' sont toujours en arrêt, alors même que les Clubs s'entraînent depuis le 1<sup>er</sup> août 2020 à grands frais de primes d'entraînements, rémunérations des joueurs et des encadrateurs, achats de matériels et autres frais médicaux...

Affirmons une fois de plus notre disponibilité à prendre part aux championnats professionnels organisés par la LFPC sous l'égide de la FECAFOOT comme par le passé.

**Sommes favorables à la première proposition de sortie de crise formulée par le SGPM en date du jeudi 19 novembre 2020 sur recommandation du Chef de l'Etat, premier sportif camerounais.**

Prenons acte de ce que la LFPC n'a, à aucun moment été dissoute, et n'est sous le coup d'aucune suspension.

**Demandons l'application des sentences du TAS afin de mettre notre mouvement sportif à l'abri d'une éventuelle suspension par la FIFA et/ou d'une invalidation de la saison 2020/2021. (art. 14 al. 1 et 2 des statuts de la FIFA et article 76 al 2 des statuts de la FECAFOOT).**

**Ne nous reconnaissons pas dans les actes posés par les sieurs Franck HAPPI et NKOU MVONDO,**

**Recommandons d'associer le Collectif des Clubs Professionnels Républicains de l'ACEC à la signature du Protocole d'Accord de sortie de crise.**

**Exigeons avant la relance des compétitions, les réparations suivantes, et sans discrimination, pour tous les clubs engagés :**

#### **LE PAIEMENT PAR LA FECAFOOT**

- de l'appui de la FECAFOOT à la préparation de la saison 2020/2021 au même titre que nos collègues de MBANKOMO (Ligue1 : 7.000.000 F. et L2 : 4.000.000 F).
- de nos arriérés portant sur la dotation FIFA et CAF du fonds COVID-19,
- des dotations de la coupe du Cameroun au titre des années 2016, 2017, 2018.
- Le solde de la subvention de l'Etat (Primature) en couverture du fonctionnement des Clubs 2019/2020,
- les primes des champions de la saison 2019/2020 (Ligue 1 et Ligue 2),

#### **LE PAIEMENT PAR LA LFPC**

- de la subvention de l'Etat en couverture de la rémunération des joueurs et encadreur au titre de la saison 2019/2020 (reliquat de 260.000.000 F) et 560.000.000 F au titre de la saison 2020/2021.
- les primes des champions des saisons 2018 et 2019,

#### **L'APPUI DE L'ETAT**

- au titre de la dotation COVID-19 ou une dotation de 500.000 FCFA par club et par match à titre compensatoire aux matchs à huit clos,
- à titre d'indemnité compensatoire de quatre mois d'activité sans championnat de 7.000.000 FCFA par Club L1 et 4.000.000 F. par club L2.

**Le Collectif des Clubs Professionnels de l'ACEC adresse ses sincères remerciements :**

Au MINSEP pour les efforts accomplis et à venir pour les médiations entreprises pour la bonne marche du football professionnel,

Au Premier Ministre Chef du Gouvernement à travers son Secrétariat Général pour sa constante disponibilité en vue de l'apaisement dans la gestion du football camerounais,

Au Président de la République, premier sportif camerounais pour sa constante sollicitude au bien être du mouvement sportif camerounais.

ONT SIGNE.

POUR LE COLLECTIF DES CLUBS PROFESSIONNELS ET REPUBLICAINS DE L'ACEC.

AVION FC DU NKAM, PANTHERE SPORTIVE DU NDE, COTON SPORT DE GAROUA, UMS DE LOUM, NEW STAR DE DOUALA, STADE RENARD, FORTUNA FC DE YAOUNDE, COLOMBE DU DJA, CANON SPORTIF DE YAOUNDE, BAMBOUTOS DE MBOUDA, TONNERRE DE YAOUNDE. (11 Clubs Ligue 1)

FAUVE AZUR ELITE DE YAOUNDE, OFTA DE KRIBI, LEOPARD DE DOUALA, RACING DE BAFOUSSAM, AIGLE ROYAL DE LA MENOUA, LION BLESSE DE FOTOUNI, FAP DE YAOUNDE. (07 Clubs Ligue 2).

PAR ORDRE

LE 3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT DE L'ACEC



BATAMACK Pierre

LE SECRETAIRE GENERAL  
DU COLLECTIF



NKAMENJO NYA Norbert

Ampliations :

- SGPR
- MINSEP
- FIFA
- FECAFOOT
- LFPC
- CLUBS.